



Oubli de déclencher la succession !!!!

Par yakali, le 18/03/2009 à 15:41

Je vais essayer d'être la plus claire possible...

Mr et Mme X ont une maison et 3 enfants (X1 X2 X3) .

Mr et Mme X vieillissant, La fille X1 vient habiter avec son époux H et ses 2 enfants (HX1 et HX2) dans la maison pour en même temps s'occuper de ses parents X tres vieux. D'un commun accord avec les parents X et les 2 frères X2 et X3, la moitié de la valeur de la maison sera léguée à la fille X1 pour ses bons soins et l'autre moitié sera léguée à X2 et X3. Or au décès des 2 parents X, la famille H et X1 n'ayant pas les moyens de régler la part de la succession, ni de se reloger ailleurs, noie le poisson auprès de X2 et X3 en disant que tout est réglé et que les parents ont finalement donné la maison à la famille HX1 vivant dans les lieux. Les frères naïfs laissent faire et font leur vie. Le temps passe et la fille X1 décède ainsi que son époux H. A ce moment là un notaire nous contacte pour nous dire que la succession des époux X n'a pas été réglée il y a maintenant plus de 30 ans.....

Que devons nous faire? Que sommes nous en droit d'attendre et cela peut-t-il nous mettre dans une situation difficile.... Je suis une descendante de X2 également décédé depuis.

La notaire qui nous a contacté est celle de la famille HX1 et HX2, avons nous intérêt de nous faire représenter par notre propre notaire et dans ce cas y aura-t-il des frais supplémentaires ou ce sont les 2 notaires qui se partagent les honoraires comme dans les transactions immobilières.

merci de toutes les réponses que vous nous apporterez
cordialement